



# L'ÉCHO DU LAC

Association pour la protection de l'environnement du lac Nairne inc.

Volume 4, Numéro 8

février 2003

## Éditorial

2003 : Prise en main

**Bernard Maltais**

APELN

Si l'année 2002 fut celle de tous les malheurs l'année 2003 s'annonce bien meilleure. Elle marque le début d'un changement important au lac Nairne : celui de la protection du milieu issue de la prise de conscience par les usagers et les décideurs de l'urgente nécessité d'adopter des comportements axés sur la préservation de l'environnement et de la qualité du cadre de vie. La correction des erreurs du passé est à l'ordre du jour.

Première initiative : la renaturalisation des rives du lac Nairne. Ce projet a connu un véritable engouement de la part des riverains. Ainsi, 123 riverains ont adhéré au projet. Si Environnement Canada accepte tel quel notre projet, 3 000 m de rives seront renaturalisées soit une superficie de 7 745m<sup>2</sup>. Ce

*Suite page 2 – Prise en main*

## Urgent besoin de bénévoles

Été 2003

### Gestion de la station météo de l'APELN

L'association a acquis en 2002 une station météo. Dans le cadre de ses activités de suivi de l'environnement, elle se dotera d'un logiciel de traitement des données météo et d'un émetteur récepteur sans fil vers un ordinateur (PC) au printemps 2003. Le travail consiste à colliger les données météo chaque jour à heure fixe et à les consigner sur le logiciel. Cette opération peut être automatisée. Dans le cadre d'une entente à intervenir entre l'association et la station CIHO « la radio de Charlevoix » le bénévole aura à télécopier certaines données météorologiques à l'animateur du samedi matin pour diffusion sur les ondes. Quatorze émissions sont prévues. Ces données météo seront jumelées à la prise de la température, par le bénévole, des eaux du lac.



La personne intéressée devra avoir accès quotidiennement à un ordinateur situé dans un chalet ou une résidence riveraine (à moins de 400 m.) du lac Nairne. On demande

*Suite page 3 - Bénévoles*

## DANS CE NUMÉRO

- 1 Éditorial : 2003 : Prise en main
- 1 Besoin de bénévoles pour l'été 2003
- 2 Une plainte à faire : à qui s'adresser et comment
- 4 Saison de nautisme 2003
- 4 L'actualité municipale

n'est pas banal, loin de là ! Le nombre et le coût des végétaux donnent quelque peu le vertige. Collectivement, nous allons planter à l'été 2003, si on inclut la réserve de 10 % de plants que l'association se propose d'acquérir, 4 100 arbustes et 16 300 vivaces. Un coût total de 58 530,00 \$. Les riverains y investiront près de 23 500,00 \$. C'est beaucoup !

Deuxième initiative : la vérification de la conformité aux normes des productions animales dans le bassin versant du lac Nairne. Ce travail a été réalisé par le ministère de l'Environnement du Québec. Au moment d'aller sous presse, nous n'avions pas obtenu les résultats de cet inventaire.

Troisième initiative : les installations septiques. La municipalité a réalisé un inventaire et une catégorisation des systèmes sanitaires des résidences situées au lac Nairne. La firme chargée de cet inventaire a déposé son rapport préliminaire le mercredi 29 janvier au bureau de la municipalité pour examen. En outre, comme nous l'avions demandé, Saint-Aimé-des-Lacs a contacté les autres municipalités afin qu'elles procèdent à l'examen des systèmes sanitaires des résidences qui sont situées dans le bassin versant du lac Nairne.

Par ailleurs, le ministère de l'Environnement développe les protocoles d'analyse des eaux du lac Nairne pour 2003. Bien que nous n'ayons pas confirmation de l'inclusion du lac Nairne au programme de suivi du ministère tout nous laisse croire que tel sera le cas. Les analyses porteront vraisemblablement sur la présence de nutriments, de cyanobactéries et de toxines. Enfin la Direction régionale de la Santé et des Services sociaux se propose de mettre sur pied un système de dénombrement hebdomadaire des cyanobactéries afin d'émettre, au besoin, des recommandations sur la consommation et l'utilisation des eaux du lac Nairne .

Beaucoup reste à faire! Car ce que nous souhaitons accomplir c'est de récupérer l'ensemble des usages du lac. Or, cela prendra du temps! Combien de temps, nul ne saurait le dire. Encore un été chaud et sec comme celui de l'été 2002, et voilà le lac qui se manifesterait de nouveau, avec son cortège de d'algues bleu-vert et de mortalité d'ombles.

La mise en œuvre du plan d'action de l'association ne signifie pas que les travaux sont terminés. Bien au contraire ! Il faut plus que jamais être vigilants. Et c'est pour cette raison que nous faisons dans ce numéro un appel aux bénévoles et que nous vous proposons une article sur la gestion des plaintes à la municipalité. ❖

## Une plainte à faire : à qui s'adresser et comment

**Daniel Boies, Inspecteur municipal**

Votre présence au lac Nairne témoigne d'un choix que vous avez fait. Comme résident ou villégiateur, vous avez des droits mais aussi des obligations. Ceux-ci sont définis à Saint-Aimé-des-Lacs par le règlement sur les nuisances publiques. Nous énumérons dans le tableau de droite ceux qui vous concernent le plus lorsque vous séjournez au lac Nairne.

Ce règlement régit certains comportements et donne aux citoyens des recours face aux abus. Ainsi, si l'émission de bruits normaux de construction, par exemple, est tolérable le jour; la nuit, c'est autre chose. De même l'alimentation des canards contribue à l'occurrence de la dermatite du baigneur. Respecter ces règlements c'est faire preuve de respect d'autrui. Dans tous les cas, il convient de signaler à vos voisins ce qui nous incommoder. Généralement, cette discussion devrait permettre d'en arriver à une entente. Toutefois, si rien n'y fait, c'est à l'inspecteur municipal d'aviser les intéressés et de sévir au besoin en appliquant les mesures prévues par le règlement.

Dans une municipalité comme Saint-Aimé-des-Lacs où les ressources ne sont pas toujours disponibles (nuits, fins de semaine, vacances annuelles, maladie...) il est possible que vous ne puissiez joindre l'inspecteur municipal en temps utile. Déposez quand même verbalement votre plainte au bureau de la municipalité. Si dans les trois jours personne ne vous a fait rapport, écrivez une lettre à la municipalité en faisant état de la nature de l'infraction, les circonstances (la date, l'heure, les personnes impliquées...) de même que les autres éléments qui pourraient aider à la résolution de votre plainte. Si vous avez une photo, un vidéo de l'incident ou si vous avez un témoin, cela constituera une preuve formelle de votre plainte. L'inspecteur municipal est tenu au secret de fonction même dans une municipalité comme Saint-Aimé.

Pour plus d'information n'hésitez pas à me contacter au 439-2229.

**NDLR :** Vous pouvez expédier copie de votre plainte, y incluant les documents de preuves (photos, vidéo...), à l'association. Elle pourra, dans des cas exceptionnels, assurer un suivi et ce sous le sceau de la confidentialité❖

## LE RÈGLEMENT SUR LES NUISANCES PUBLIQUES

### Municipalité de Saint-Aimé-Des-Lacs : 439-2229

La municipalité gère le Règlement N° 222 sur les nuisances publiques. Ce dernier définit et pourvoit à la suppression de certains actes tels que :

- ☞ La présence et l'amoncellement de cendre, d'immondices, de déchets, de pierre, briques, bois...
- ☞ L'émission d'étincelles, de suie ou de fumée et la combustion de feuilles, de gazon ou de résidus,
- ☞ La présence de véhicules de plus de 7 ans hors d'état de fonctionner et le remisage de machinerie lourde hors zone industrielle ou commerciale,
- ☞ La saleté laissée par le transport de matériaux,
- ☞ Les constructions en ruine ou insalubres,
- ☞ Les bruits provenant de radios, instruments de musique, d'animaux troublant la paix et le bien-être du voisinage,
- ☞ Le nourrissage d'animaux sauvages dont les canards,
- ☞ La présence de dispositif lumineux incommodant pour les voisins.

Vous pouvez consulter le règlement ou en obtenir une copie en vous adressant au bureau municipal au 119 Rue Principale. ❖

**NDLR :** Cet article fait partie d'une série traitant des lois et règlements au lac Nairne. Un article sur les urgences environnementales paraîtra dans le prochain numéro

des connaissances de base en informatique.

### Échantillonnage des eaux du lac Nairne

En collaboration avec le ministère de l'Environnement et la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, l'association procèdera à l'échantillonnage des eaux du lac Nairne à l'été et à l'automne 2003. Sept (7) campagnes d'échantillonnage sont prévues sur deux stations, la première dans le secteur le plus profond du lac et la seconde face à la plage municipale. Les stations sont localisées au moyen d'un GPS (Système de positionnement géographique). Les dates de prises d'échantillons seront déterminées à l'avance.

On recherche six (6) bénévoles qui seraient intéressés à participer aux campagnes de prises d'échantillons. La formation des bénévoles sera donnée par le personnel du ministère de l'Environnement. Les équipements (ceinture de flottaison, embarcations, GPS, matériel scientifique...) sont fournis par l'association.

### Gestion du site WEB de l'association

Si vous souhaitez prendre de l'expérience dans le développement et la gestion d'un site WEB, l'association vous offre de prendre en charge son site. Plusieurs projets de communication pourraient être envisagés :

- ☞ Affichage en temps réel des données météorologiques du lac Nairne,
- ☞ Création d'une liste d'abonnement...

### Offrir vos services

Si vous souhaitez offrir vos services tout en donnant un peu de temps à votre association pour l'un ou l'autre des postes ci-dessus, SVP communiquez avec Ghislaine Dumas, au numéro de téléphone 439-0079. ❖

**POUR ÊTRE INFORMÉ DES TRAVAUX DE L'ASSOCIATION,  
POUR CONNAÎTRE LES RESSOURCES NATURELLES DU LAC NAIRNE  
POUR CONSULTER LES RAPPORTS ANNUELS ET SCIENTIFIQUES**

**VISITEZ LE SITE WEB DE L'ASSOCIATION**

ADRESSE : [HTTP://WWW.LACNAIRNE.ORG](http://www.lacnairne.org)

ADRESSE COURRIEL : [ADMIN@LACNAIRNE.ORG](mailto:ADMIN@LACNAIRNE.ORG)

## L'ACTUALITÉ MUNICIPALE

### CONTRIBUTION SCIENTIFIQUE

La municipalité sera dotée d'un Kemerer, instrument scientifique servant à prendre des échantillons d'eau à diverses profondeurs. Il sera utilisé lors de la campagne d'échantillonnage (phosphore et cyanobactéries) de l'été 2003.

### RÈGLEMENT CONCERNANT LE LAVAGE DES EMBARCATIONS

Le Conseil de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a adopté un avis de motion visant le lavage obligatoire des embarcations provenant de lacs situés à l'extérieur des limites de la municipalité afin d'éviter la contamination des plans d'eau par la moule zébrée ou toutes autres espèces animales ou végétales non indigènes. Reste l'adoption du règlement en mars, la construction de la station de lavage en mai et la mise en application en juin prochain. Du pain sur la planche.

### CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ À LA RENATURALISATION

La municipalité versera 5 000,00\$ à titre de contribution financière pour la réalisation du projet de l'association. La municipalité renaturalisera également ses propriétés riveraines au lac Nairne, et ce entièrement à ses frais. ❖

## Avis important

### Retardataires : renaturalisation des rives

Les riverains qui n'ont pu commander des plants en décembre dernier, peuvent le faire en prenant rendez-vous auprès de Ghislaine Dumas au 439-0079. Nous ne pouvons cependant garantir ni la disponibilité, ni l'intégralité de la subvention pour l'acquisition de ces plants.

### Des plants à meilleurs coûts pour la renaturalisation

Notez que nous avons reçu les dernières soumissions pour l'acquisition des plants. Il s'agit d'une diminution du coût total des plants de l'ordre de 4 000,00\$. Plusieurs vivaces dont les trois plus populaires (l'Anémone multifide, l'Iris versicolor et la Bermudienne) ont connu des baisses de prix intéressantes. Les changements vous seront signalés lors du paiement du 2<sup>ème</sup> versement. Il convient de noter toutefois que la réserve de 10 % et le transport seront pris à même les économies engendrées par cette diminution des prix ☺



---

## Saison de nautisme 2003 au lac Nairne

---

*Le nautisme au lac Nairne fera l'objet d'un encadrement pendant de la saison estivale 2003. Cet encadrement ne sera malheureusement pas celui que les membres ont souhaité lors de l'assemblée annuelle d'août 2002 parce que la municipalité n'a pu respecter les délais de consultation publique exigés par le ministère des Affaires municipales. Cela reporte l'application d'une réglementation à l'été 2004. Comme il est possible d'installer des bouées privées dont le but ne restreint pas la navigation, le Conseil d'administration se propose d'installer en juin 2003 entre 6 et 9 bouées. Celles-ci seront situées sur la courbe de profondeur de 2 mètres et formeront donc une ligne de ceinture de 100 à 200 mètres du rivage du lac. Ces bouées rappelleront aux plaisanciers la présence probable de baigneurs à moins de 2 mètres de profondeur.*

*Nous sommes actuellement à la recherche de commanditaires afin d'acquérir les bouées et le matériel nécessaire à leur installation. Chaque bouée nécessite un investissement de l'ordre de 465,00 \$. Si vous connaissez des gens ou entreprises qui seraient intéressés à commanditer une bouée, veuillez nous contacter au 439-0079. Les commanditaires verront leur nom, raison sociale et coordonnées sur inscrits sur la bouée commanditée. L'association assume les coûts reliés au positionnement des bouées, à leur installation et à la responsabilité civile qui en découle. ❖*

**➔ Nous recherchons actuellement des photos et des illustrations anciennes du lac Nairne ←**

**Elles serviront à la rédaction de l'histoire du lac et à suivre l'évolution du plan d'eau**

**Si vous avez de vieilles photos nous vous serons reconnaissants de nous les prêter**

**Elles seront numérisées et vous seront rendues dans leur état original**